

La gravité de la normalisation de l'illicite

Au nom de Dieu, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux.

Mes frères et sœurs, on consacre notre khotba de ce vendredi pour se rappeler la gravité de la normalisation de al-harâm (l'illicite). Aujourd'hui, on voit que l'interdit ou l'illicite est devenu quelque chose naturel, habituel et normal, et le plus grave c'est que le halâl (le licite ou le louable) qui est devenu l'exception. Pour cela on est invité à se rappeler la mission de la communauté de l'islam.

Le prophète (BDSL) est le témoin d'Allah le plus haut sur la communauté de l'islam, et sa communauté et ses disciples sont des témoins sur les gens. Avec toute clarté Allah exalté soit-Il a déclaré cette mission à la fin de la sourate Al-hadj (le pèlerinage), verset 78 en disant : « ... *afin que le Messager soit témoin contre vous, et que vous soyez vous-mêmes témoins contre les gens. Accomplissez donc la Salât, acquittez la Zakât et attachez-vous fortement à Allah. C'est Lui votre Maître. Quel Excellent Maître! Et quel Excellent Soutien!* ». Et dans la sourate de la famille de 'Imrâne, verset 110, Allah glorifié soit-Il a fait de la Communauté musulmane la meilleure sortie pour les hommes à cause de son acceptation d'assumer cette grande tâche: «*Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah. Si les gens du Livre croyaient, ce serait meilleur pour eux, il y en a qui ont la foi, mais la plupart d'entre eux sont des pervers.* ». C'est la mission qui distingue le croyant sincère et la croyante sincère qui appartiennent à la communauté de l'islam.

Allah le plus haut dit: «*Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable accomplissent la Salât, acquittent la Zakât et obéissent à Allah et à Son messenger. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est Puissant et Sage.*» (sourate Atawba (le repentir), verset 71)

Mes frères et sœur, si la communauté musulmane abandonne la pratique de la recommandation du bien et de l'interdiction du mal, l'injustice et la corruption se généraliseraient en son sein et elle mériterait alors la malédiction divine à l'instar des mécréants issus des fils d'Israël qui avaient délaissé cette pratique et dont le Transcendant parle en ces termes : « *Ceux des Enfants d' Israël qui n' avaient pas cru ont été maudits par la bouche de David et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient.* » [Sourate Al-Mâ'ida (la Table servie), verset 78].

Allah le plus haut a prescrit aux croyants l'obligation de les traiter grâce à la recommandation du bien et à l'interdiction du mal. A ce propos, Allah exalté soit-Il dit: « *Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront.* ». [Sourate Al-'Imrâne (la famille de 'Imrâne), verset 104].

Le fait d'ordonner le bien et d'interdire le mal fait partie des plus sublimes fonctions islamiques. Mieux, elle en est la plus noble, la supérieure. C'est la fonction des prophètes et messagers (psl) d'après ces propos du Transcendant : « *en tant que messagers, annonceurs*

et avertisseurs, afin qu'après la venue des messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah. Allah est Puissant et Sage. ». [Sourate Al-Nissâ (Les Femmes), verset 165].

Le fait d'ordonner le bien et d'interdire le mal fait partie des fondements de la religion. Sa conduite est un grand effort dans le chemin d'Allah glorifié soit-Il. Or, dans un tel combat, on doit endurer des peines et rester ferme devant les nuisances, conformément aux propos de Loqman adressés à son fils : *« Ô mon enfant accomplis la Salât, commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t'arrive avec patience. Telle est la résolution à prendre dans toute entreprise! »*. [Sourate Lokmâne, verset 17].

La communauté qui applique les préceptes de l'Islam en ordonnant le bien et en interdisant le mal, atteint le bonheur d'ici-bas et celui de l'au-delà et reçoit le soutien d'Allah et Son appui en vertu des propos d'Allah, exalté soit-Il (sens du verset) : *« Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion). Allah est assurément Fort et Puissant, ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la Salât, acquittent la Zakât, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l'issue finale de toute chose appartient à Allah.* ». [Sourate Al-Hadj (le Pèlerinage), versets 40-41].

Le fait d'ordonner le bien et d'interdire le mal est une mission qui continuera jusqu'à l'avènement de l'Heure. Il constitue une obligation qui incombe à tous les membres de la communauté musulmane ; gouvernants comme gouvernés, hommes et femmes, chacun selon ses possibilités. A ce propos, le Prophète (BDSL) dit : *« Quiconque constate un fait blâmable doit intervenir pour le corriger par la main, s'il n'est pas capable qu'il le fasse par la langue, s'il n'en est pas capable qu'il le désapprouve dans son for intérieur, c'est là le degré le plus faible de la foi.* ». (Rapporté par Mouslim).

Mes frères et sœurs, si la corruption s'y développe et aboutit à sa dégradation, il incombe à tous les musulmans de se soulever pour engager la réforme, éradiquer les maux, enraciner le bien, interdire le mal et prodiguer de bons conseils à tout le monde. Pour monter l'importance d'ordonner le bien et d'interdire le mal pour la survie de notre communauté, le Prophète (BDSL) nous donne cet exemple en disant: *« L'exemple de celui qui ordonne le bien et de celui qui commet le mal est à l'image d'un groupe de gens sur un bateau en train de fendre les flots, chacun a une place précise. Soudain, l'un d'eux commence à percer un trou à la place où il se trouve, prétextant que cette place lui est particulière et qu'il peut en faire ce qu'il veut. Si les autres le laissent faire ils périront et de périront tous et s'ils interviennent pour l'empêcher tout le monde qui se trouve sur le bateau sera sauvé y compris le pauvre malheureux.»* (Rapporté par El- Boukhâri)

Ordonner le bien et interdire le mal relève de l'échange de bons conseils recommandé par notre religion. En effet, le Prophète (BDSL) a dit : *« La religion c'est la le bon conseil. - Envers qui, lui avons-nous dis ? - Envers Allah, envers Son livre, envers Son messenger, envers les dirigeants des musulmans et envers l'ensemble des musulmans »*. (Rapporté par Mouslim).